

Compte-rendu du conseil municipal du 05 avril 2017

Présents : Daniel JUGY, Philippe POULEAU, Michel AUDRAN, Yves BLANCHET, Fabienne JOUVE, Elisabeth PEREIRA, Antonio PEREZ, Patrice REVAH, Charles SPETH.

Excusés / pouvoirs : Danielle DAUBE donne pouvoir à Philippe POULEAU, Jean-Pierre TOULOUSE donne pouvoir à Fabienne JOUVE, Marion BRUNO donne pouvoir à Yves BLANCHET.

Mairie : Aurélie BILLARD.

Secrétaire de séance : Charles SPETH.

Madame Aurélie BILLARD, directrice des services, donne lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal du 8 février 2017. Pas d'observations ni de questions. Signature du registre des délibérations.

1. FINANCES – Budget de l'eau et de l'assainissement – Compte de gestion 2016

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2016 du budget de l'eau et de l'assainissement de monsieur le comptable public. Les écritures de celui-ci sont conformes à celles de l'ordonnateur.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. FINANCES – Budget des services de l'eau et de l'assainissement – Compte administratif 2016 – cf. annexe 1

A la demande de monsieur le maire, madame Aurélie BILLARD présente le compte administratif du budget des services de l'eau et de l'assainissement.

- Section d'exploitation de l'eau

Le total des dépenses s'élève à 23 931,85 €. Le total des recettes s'élève à 46 623,80 €, soit un résultat positif de 22 691,95 €. Le résultat reporté au 31/12/2015 s'élève à 6 556,00 € soit un résultat excédentaire cumulé au 31/12/2016 de 29 247,95 €.

- Section d'investissement de l'eau

Le total des dépenses s'élève à 147 499,59 €. Le total des recettes s'élève à 46 012,35 €, soit un résultat négatif de - 101 487,24 €. Le résultat reporté au 31/12/2015 s'élève à 467 116,00 € soit un résultat cumulé au 31/12/2016 de 365 628,76 €.

Les restes à réaliser en dépenses étant de 350 000,00 €, et en recettes de 22 276,00 €.

- Section d'exploitation de l'assainissement

Le total des dépenses s'élève à 27 949,80 €. Le total des recettes s'élève à 63 957,45 €, soit un résultat positif de 36 007,65 €. Le résultat reporté au 31/12/2015 s'élève à 13 809,00 €, soit un résultat cumulé au 31/12/2016 de 49 816,65 €.

- Section d'investissement de l'assainissement

Le total des dépenses s'élève à 21 269,94 €. Le total des recettes s'élève à 56 257,90 €, soit un résultat de 34 987,96 €. Le résultat reporté au 31/12/2015 s'élève à 354 409,00 €, soit un résultat excédentaire cumulé au 31/12/2016 de 389 396,96 €.

Les restes à réaliser en dépenses étant de 350 000,00 €, et en recettes de 848,00 €.

Monsieur le maire fournit les détails des principaux postes.

Monsieur le maire quitte la séance et monsieur Philippe POULEAU, 2^{ème} adjoint, est élu par le conseil municipal pour faire procéder au vote du compte administratif 2016 du budget de l'eau et de l'assainissement.



Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire réintègre la séance et remercie les conseillers de leur confiance.

3. FINANCES – Budget de l'eau et de l'assainissement – Budget primitif 2017 – Affectations en 2017 en investissements des résultats d'exploitation 2016

A la demande de monsieur le maire, madame Aurélie BILLARD présente le budget primitif 2017 de l'eau et l'assainissement (cf. annexe 2). Pour la section d'exploitation, le total des dépenses et des recettes est de 51 747 € pour l'eau et de 74 816 € pour l'assainissement. La prime d'épuration (chapitre 74) représente le montant versé par l'Agence de l'Eau.

Concernant la section d'investissement de l'eau, des nouveaux travaux sont à prévoir pour un montant total de 101 668 €. Afin de couvrir les besoins de financement, il est proposé d'affecter 20 000 € du résultat excédentaire 2016 de la section d'exploitation de l'eau à la section d'investissement. 9 247 € sont conservés en excédent en section d'exploitation.

Concernant la section d'investissement de l'assainissement, de nouveaux travaux sont à prévoir pour un montant de 129 736 €. Le montant total des dépenses s'élève à 514 736 €. Afin de couvrir les besoins de financement, une affectation de 30 000 € du résultat excédentaire 2016 de la section d'exploitation de l'assainissement à la section d'investissement est proposée et 19 816 € sont conservés en excédent de la section d'exploitation.

Monsieur le maire détaille l'ensemble des travaux budgétés parmi lesquels :

- pour l'eau : la canalisation du vallon du Château aux Carmes, le maillage des deux réservoirs du Roux, un réservoir de 500 m³, différents travaux sur réseau, etc.
- pour l'assainissement : les travaux de réseau sur la Lauze, le projet d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration, et différents travaux sur réseau.

La priorité est de déterminer quels sont les réseaux qui doivent être remplacés et les réservoirs devant être renforcés ; tout cela avant le transfert de la compétence eau & assainissement à la communauté d'agglomération. La commune s'est par ailleurs engagée auprès de l'Agence de l'Eau à établir une programmation pluriannuelle de travaux sur le réseau d'eau potable afin de limiter les fuites et d'améliorer le rendement.

Les subventions (poste 13) proviennent du Conseil Départemental que ce soit pour l'eau ou pour l'assainissement (travaux hameau du Collet vallon de Fergons et projet d'amélioration de la station d'épuration). Les subventions de l'Agence de l'Eau n'ont pas été inscrites au budget primitif car elles ont été reçues ultérieurement.

Il n'y a plus de raisons de prévoir des provisions pour risques et contentieux (poste 6815).

Vote favorable à l'unanimité des membres présents du budget primitif 2017 de l'eau et de l'assainissement.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés de l'affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017 (20 000 € pour l'eau et 30 000 € pour l'assainissement).

4. FINANCES – Budget principal – Compte administratif 2016

Monsieur le maire et madame Aurélie BILLARD présentent le compte administratif 2016 du budget principal (cf. annexe 3).



- Section de fonctionnement :

Le total des dépenses s'élève à 855 193,44 €. Le total des recettes s'élève à 1 149 077,62 €, soit un résultat positif de 293 884,18 €. Le résultat reporté au 31/12/2015 s'élève à 95 340,69 €, soit un résultat excédentaire cumulé au 31/12/2016 de 389 224,87 €.

- Section d'investissement :

Le total des dépenses s'élève à 203 112,02 €. Le total des recettes s'élève à 389 570,30 €, soit un résultat de 186 458,28 €. Le résultat reporté au 31/12/2015 s'élève à 2 698 056,00 €, soit un résultat excédentaire cumulé au 31/12/2016 de 2 884 514,28 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 2 702 557,00 € en dépenses, et à 106 709,00 € en recettes.

Monsieur le maire détaille les principales réalisations ayant eu lieu en 2016 (cf. annexe 4).

Il indique que depuis 10 ans, le budget de fonctionnement de la commune enregistre une hausse moyenne de 0,63% par an, ce qui représente une augmentation limitée. La gestion de la commune est saine et rigoureuse.

Monsieur le maire quitte la séance et monsieur Philippe POULEAU, 2^{ème} adjoint, est élu par le conseil municipal, et fait procéder au vote du compte administratif 2016 du budget principal.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. FINANCES – Budget principal – Compte de gestion 2016

Monsieur le maire réintègre la séance et remercie les conseillers de leur confiance. Il présente au conseil municipal le compte de gestion 2016 du budget principal de monsieur le comptable public. Les écritures de celui-ci sont conformes à celles de l'ordonnateur mais des intégrations doivent être effectuées sur la partie relative aux immobilisations.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. FINANCES – Budget principal - Budget primitif 2017 – Affectation en 2017 en investissement des résultats de fonctionnement 2016

A la demande de monsieur le maire, madame Aurélie BILLARD présente le budget primitif 2017 (cf. annexe 5). Monsieur le maire apporte des précisions sur les dépenses et recettes correspondant aux lignes budgétaires. En fonctionnement, le budget prévisionnel des dépenses est de 1 204 934 € en équilibre avec les recettes. En investissement, le total des dépenses est de 3 520 601 € en équilibre avec les recettes, avec une affectation en investissement de 250 000 € et 139 224 € conservés en fonctionnement. Monsieur le maire détaille les différents projets prévus au budget primitif. Il précise également qu'il n'est pas certain que ce qui est prévu sera réalisé dans la totalité mais qu'il est préférable de prévoir plus.

Le tableau des opérations d'équipement est également présenté (cf. annexe 6).

Vote favorable à l'unanimité des membres présents du budget primitif 2017.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents de l'affectation du résultat 2016 (250 000 €).

7. FINANCES – Budget principal – Taux 2017 des impôts locaux

Monsieur le maire propose de ne pas diminuer ni augmenter les impôts locaux (part communale). Ceux-ci seraient ainsi maintenus comme suit :

- Taxe d'habitation : 9 %
- Taxe foncière sur le bâti : 21%
- Taxe foncière sur le non bâti : 48,33%

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.



8. FINANCES – Budget principal – Amortissement fonds de concours travaux de voirie voie du Monégros

Monsieur le maire rappelle la délibération D13 du conseil municipal du 08 juin 2015 par laquelle un fonds de concours a été octroyé à la Communauté de communes Asse Bléone Verdon pour effectuer des travaux de voirie sur la voie du Monégros. Ce fonds de concours s'élevant à 19 060 € a été versé en mai 2016. Il propose d'amortir ce montant (19 060 €) en une seule fois puisque le budget primitif 2017 le permet.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. FINANCES – Budget principal – Crédits scolaires 2017

Sur la base d'un effectif de 118 enfants scolarisés pour l'année scolaire 2017/2018, monsieur le maire propose les crédits scolaires de fonctionnement, pour l'année civile 2017, suivants :

- Fournitures scolaires :		
118 élèves x 45.69 € environ	=	5 392 €
- Jouets éducatifs Noël 2017 :		
118 élèves x 6.00 €	=	708 €
- Fournitures pour les enseignants du réseau d'aide :		
118 élèves x 2.00 €	=	236 €
- Sorties natation :		
118 élèves x 24.00 €	=	2 832 €
- Sorties scolaires :		
118 élèves x 24.00 €	=	2 832 €
- Classe découverte	=	4 000 €
Total		16 000 €

Soit environ 135.59 € par élève, ce qui représente un total de 16 000 € maximum pour l'année civile 2017.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

10. FINANCES – Budget principal – Subventions aux associations et organismes 2017

Monsieur le maire donne le détail des subventions qu'il propose au conseil municipal (cf. annexe 7). Le montant des subventions proposées s'élève à 41 400 € (en dehors des subventions en faveur de l'USCA, des Gais Lurons et des associations d'aide à domicile).

En 2016, certaines associations n'ont pas produit les documents demandés pour pouvoir bénéficier du versement de leurs subventions, et ce, malgré un rappel envoyé par la mairie.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. FINANCES – Budget principal – Subvention Union Sportive et Culturelle d'Aiglun 2017

Messieurs Philippe POULEAU, Michel AUDRAN et Patrice REVAH, conseillers municipaux intéressés personnellement, sortent de la salle du conseil municipal et ne participent ni aux débats, ni au vote. Le



pouvoir de M^{me} Danielle DAUBE ne peut être utilisé. Le pouvoir de M. Jean-Pierre TOULOUSE, conseiller municipal absent mais intéressé personnellement, ne peut être utilisé.

Monsieur le maire propose au conseil municipal un montant de 16 000 € de subvention à l'USCA (cf. annexe 7).

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

13. FINANCES – Budget principal – Subvention Gais Lurons 2017

Monsieur Philippe POULEAU, conseiller municipal intéressé personnellement, sort de la salle du conseil municipal et ne participe ni aux débats, ni au vote. Le pouvoir de M^{me} Danielle DAUBE ne peut être utilisé.

Monsieur le maire propose au conseil municipal un montant de 600 € de subvention à l'association les Gais Lurons (cf. annexe 7).

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

14. FINANCES – Budget principal – Subventions aux associations d'aide à domicile 2017

Monsieur le maire rappelle la délibération D04 du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 10 avril 2015, et la décision de répartir la subvention globale annuelle attribuée sur le budget principal aux associations d'aide à domicile au prorata du nombre de personnes aidées par chacune de ces associations et domiciliées sur la commune, en fonction de la situation des personnes, à compter de 2015 et pour la durée du mandant actuel.

Pour 2017, monsieur le maire propose de maintenir le montant de la subvention à répartir à 2 000 €.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

15. ELUS – Indemnités de fonction des élus locaux et du maire

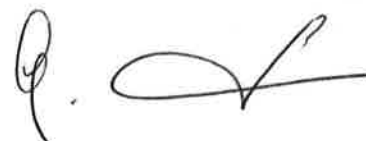
Monsieur le maire rappelle les délibérations D03 du conseil municipal du 28 mars 2014 et D01 du conseil municipal du 08 février 2017. Suite au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 et la réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations applicable à la fonction publique territoriale, et dans la perspective de nouvelles modifications de la base de calcul des indemnités de fonction des élus locaux, monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'indiquer par délibération que les taux des indemnités de fonction des élus communaux sont calculés en référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique ». Par ailleurs, il demande de bien vouloir fixer son indemnité de fonction de maire au taux de 41 % de cet indice brut terminal à compter du 05 avril 2017.

Vote favorable : 11 voix pour, 0 contre, 1 abstention.

16. INTERCOMMUNALITE – Provence Alpes Agglomération – Attribution de compensation 2017

Monsieur le maire donne lecture de la délibération n°13 du conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération du 15 février 2017 concernant les attributions de compensation provisoires des communes membres. Formée depuis le 1^{er} janvier 2017, et dans l'attente du nouveau calcul que devra effectuer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, la Communauté d'agglomération a repris le montant de l'attribution de compensation au 31 décembre 2016 et en a soustrait le montant de la cotisation versée par la commune en 2016 au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), cette charge ayant été transférée à la Communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017. Le montant de l'attribution de compensation 2017 pour la commune s'élève à 271 425 €.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.



17. INTERCOMMUNALITE – Provence Alpes Agglomération – Election des représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Conformément aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (CLECT) et les communes membres a été créée lors du conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération du 15 février 2017. Composée de 60 membres représentant l'ensemble des communes adhérentes, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour participer à cette commission.

Il est proposé de désigner monsieur le maire comme membre titulaire et monsieur Philippe POULEAU comme suppléant.

Vote favorable : 10 voix pour, 0 contre, 2 abstentions.

18. INTERCOMMUNALITE – Provence Alpes Agglomération – Transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU)

Pour rappel : la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014 transfère la compétence en matière de PLU aux communautés d'agglomération à compter du 27 mars 2017, sauf si une minorité de blocage composée d'au minimum 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'oppose à ce transfert automatique.

Monsieur Philippe POULEAU, adjoint délégué à l'urbanisme et aux bâtiments et vice-président de la communauté d'agglomération, indique aux membres du conseil municipal que 17 communes sur 46 ont voté contre le transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération. Ces 17 votes représentant plus de 13 000 habitants, ils constituent de ce fait une minorité de blocage. Par conséquent, la compétence PLU ne sera pas pour l'instant transférée à l'agglomération.

Toutefois, suite au conseil municipal du 08 février 2017 durant lequel ce transfert de compétence avait été présenté, les conseillers municipaux ont été consultés individuellement, et ceci, avant la date du 27 mars 2017. Chacun ayant alors répondu ne pas s'opposer à ce transfert de compétence, le conseil municipal décide d'acter cet avis par le biais d'une délibération.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

19. RESEAUX - EAU – Travaux hameau du Collet Vallons de Fergons – Indemnisation des agriculteurs pour perte de cultures

Suite aux travaux de renforcement et d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable au hameau du Collet et au Vallon de Fergons, monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que ceux-ci ont occasionné quelques dommages aux terrains agricoles cultivés et qu'il y a lieu d'indemniser les agriculteurs concernés (trois au total) pour pertes de cultures selon le barème officiel établi par type de culture de la Chambre d'agriculture. Le montant total de l'indemnisation est estimé à environ 600 €.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

20. BATIMENTS / LOISIRS - Citystade – Rapport de la commission bâtiments du 16 mars 2017

Suite à la délibération D05 du 22 juillet 2016, monsieur Philippe POULEAU, adjoint délégué à l'urbanisme et aux bâtiments, présente les conclusions de la commission communale Bâtiments du 16 mars 2017. Celle-ci était chargée d'examiner les difficultés posées par le citystade et par ses utilisateurs et de trouver les moyens d'y remédier.



Or, vu les nuisances sonores produites et le non-respect récurrent du règlement de cet équipement,

Vu le coût représenté par la pose et la fourniture de clôtures anti-bruit et l'incertitude pesant sur l'efficacité de ces protections,

Vu l'absence de subvention pour la pose et la fourniture de clôtures anti-bruit,

Considérant que le citystade est ancien et exige des réparations et un changement complet du revêtement de sol notamment,

Considérant que des subventions pourraient être sollicitées pour la création d'un nouveau citystade,

Considérant la volonté du conseil municipal de recréer un centre village et d'y développer de nouveaux équipements,

Il est proposé de démonter le citystade et de réfléchir à une nouvelle implantation dans le cadre du projet de réaménagement d'un centre village.

Votes pour : 10 voix, vote contre : 1 voix, abstention : 1 voix

21. PERSONNEL COMMUNAL – Mise à jour du tableau des emplois communaux

Compte tenu du départ à la retraite du responsable des services techniques prévu en septembre 2017, et afin d'organiser un recrutement prochainement, le tableau des emplois communaux doit être mis à jour pour que ce poste soit ouvert aux agents de la filière technique de catégorie B (en plus des agents de la cat C). Il est souhaitable que le futur remplaçant puisse commencer avant le 1^{er} septembre 2017 afin de permettre un doublon. Mme Fabienne JOUVE demande si une personne de l'équipe actuelle peut prendre la responsabilité de ce service. La réponse est négative, compte tenu des compétences administratives et juridiques requises pour ce poste.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

22. PERSONNEL COMMUNAL – Plan de formation 2017

Monsieur le maire présente le plan de formation 2017 du personnel au conseil municipal. Madame Aurélie BILLARD précise la liste des formations par agent. Ce plan de formation est conforme aux exigences statutaires et réglementaires et répond aux besoins en formation des agents. Il ne comporte pas de particularité.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

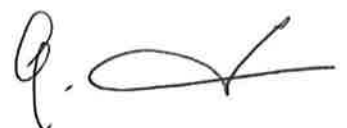
23. SECURITE – Plan de financement rectificatif projet de vidéoprotection et de sécurisation du groupe scolaire

La délibération votée lors du précédent conseil municipal ne convient pas aux services préfectoraux. Le budget comportait une rubrique « divers et imprévus », ce qui n'est pas admis pour cette demande de financement. Ce poste sera supprimé et le montant réparti sur les autres rubriques. Le montant total de 15 000 € hors taxes reste inchangé.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

24. ECONOMIE / EMPLOI – ZAE Espace Bléone – Revente du lot 1

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la vente de la parcelle A1972 qui constitue le lot 1 de la zone d'activités économiques « Espace Bléone », pour une superficie de 27 a 10 ca, pour un projet d'éducation canine, de vente d'articles animaliers et de toilettage. Il est précisé qu'un bâtiment de 160 m² de surface utile ou habitable est édifié sur ce lot 1. Le prix de vente est de 250 000 €.



Conformément au cahier des charges de cession et de location des terrains dans la zone d'activités économiques « Espace Bléone » en son article 7, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le prix de vente de ce lot 1.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

25. ELUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal

- BATIMENTS - Accessibilité :

En vue de la construction d'un ascenseur en façade Nord du bâtiment de la mairie, une étude géotechnique a été confiée à Géotechnique, Micropolis bâtiment IC5 05000 Gap, pour un montant de 3 295.00 € ht.

En vue des travaux affectant l'ensemble des bâtiments communaux concernés par la tranche de travaux 2016-2017, le Bureau d'Etudes Lagarde, 120 rue Saunerie 04200 Sisteron, a été chargé de réaliser un diagnostic amiante avant travaux pour un montant de 720.83 € ht. Seules les plaques rouges en façade de la mairie contiennent de l'amiante.

Le bureau Véritas, 9 rue du Docteur Honnorat Immeuble Le Thaïs BP 91 04000 Digne-les-Bains, est chargé des missions de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) et de contrôle technique durant l'exécution des travaux pour des montants respectifs de 800.00 € ht et de 1 200.00 € ht.

- **MOBILIER** : Deux vitrines d'affichage et dix tables ont été acquises auprès d'Ekip Collectivités, 615 rue Souffleuses St Mamans 26300 Rochefort Samson pour un montant total de 984.84 € ht.

- **FINANCES – Engagements comptables** : Lecture des dépenses engagées par monsieur le maire du 08/02/2017 au 05/04/2017 (cf. annexe 8) :

- Budget eau/assainissement : Néant
- Budget principal : 11 583,92 € TTC

26. Informations et questions diverses

- Composition BUREAU pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017
- Courrier MISSION LOCALE 04
- Mail TDF - Abandon du projet
- PREFECTURE - Arrêté périmètre du SCOT
- SENAT - Réforme ZRR dont va bénéficier notre commune

Séance close à 20h45.

Vu le maire

Daniel JUGY



Le secrétaire de séance

Charles SPETH

